

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du
15 Décembre 2023**

Délibération N° : 20231215-05

OBJET : Attribution du lot n° 6 - Marché des navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2023-2024

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florent BUES – Charles LACROIX – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Philippe BOULET – Carine AUDIER-MERLE – Alexandre RENIE

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

Florian BOURCIER a donné pouvoir à Nicolas CRUNCHANT – Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du groupement de commande entre les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Moline en Queyras et Saint-Véran, pour l'exécution d'un service public de transports routiers non urbains collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2023-2024, la procédure de passation et d'exécution du marché public correspondant a été confiée à la Commune d'Abriès-Ristolas.

Le Maire rappelle la délibération du 23 novembre 2023 attribuant les lots n°1 à n°5.

Pour le lot n° 6, « Navette Intravillages de St-Véran », la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie de nouveau le 30 novembre 2023 et propose d'attribuer le marché à l'entreprise AUTOCARS AUDIER en retenant la variante (offre uniquement pour le fonctionnement du service aux périodes de vacances) pour un montant de 22 540.00 € HT

Le Maire propose d'entériner ce choix.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 13 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire et la proposition de la commission d'appel d'offres ;

ATTRIBUE le lot n°6 du marché de service pour l'exécution d'un service public de transports routiers non urbains collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2023-2024 à l'entreprise AUTOCARS AUDIER pour un montant de 22 540.00 € HT.

CHARGE le Maire de notifier cette décision au candidat retenu et l'autorise à signer tout acte afférant au marché.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

